

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Marché n°06 032 U -
Equipements courants faibles en ligne - (SYS 204 B) - Avenant n°2 -
Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway, le marché de travaux concernant les prestations relatives aux Equipements courants faibles en ligne de la deuxième phase du tramway a été notifié le 3 mars 2006 à la société AMEC SPIE RAIL pour un montant de 5 894 139,00 € ht avec un délai contractuel de 35 mois.

Suite à l'avenant n°1 de transfert, la société AMEC SPIE RAIL est devenue COLAS RAIL.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'exécution du marché, des prestations supplémentaires, adaptations et prestations transverses sont intégrées au marché sur les extensions Les Aubiers, Belcier, Cenon-Dravemont, Claveau, Lormont La Gardette-Bassens - Carbon Blanc, Mérignac, Pessac.

Extension Les Aubiers :

Mise en place de supports d'étiquettes provisoires sur les voies ballastées de l'extension Aubiers 2

Les travaux nécessaires à l'extension des Aubiers concernent la mise en place de supports d'étiquettes provisoires sur les voies ballastées, pour répondre aux contraintes calendaires et techniques de mise en service de l'extension. Les supports provisoires retenus sont des demi-traverses ferroviaires avec usinage dans chaque traverse. Les supports provisoires seront retirés au fur à mesure des poses de platelages qui couvrent à terme le ballast.

Afin d'optimiser la couverture vidéo du parc-relais Ravezies de le mettre en conformité avec les nouvelles directives de sécurité, le titulaire a ajouté 14 caméras fixes, supprimé 3 caméras mobiles, implanté 6 interphones intérieures à proximité des ascenseurs et un à l'extérieur du portail.

Le montant des prestations de cette extension est de 33 779,26 € ht ;

Extension Belcier :

Equipement réseau de la station voyageurs Saint-Jean

En prévision du raccordement des futurs locaux d'exploitation et d'information des voyageurs de la gare Saint-Jean au réseau « multi service » du tramway, l'entreprise procède à la fourniture et au remplacement du tiroir optique mis en place en phase 1 par un tiroir de 24 ports. Les fibres existantes sont raccordées au nouveau miroir.

Prestations supplémentaires induites par des difficultés liées au chantier

Parc-relais Carle Vernet / Armagnac

En raison de l'état des fourreaux mis à disposition dans le parc-relais (fourreaux bouchés), l'entreprise a dû effectuer une prestation spécifique pour tirer ces câbles lorsque les fourreaux ont été remis en état.

Raccordement du local d'exploitation

Terres Neuves

En raison de l'état des fourreaux mis à disposition entre le local d'exploitation de Terres Neuves et la station voyageurs, l'entreprise a procédé à deux programmations de son intervention (démobilisation puis re-mobilisation d'équipe, location de matériel, planification et coordination) pour tirer les câbles de liaison.

Le montant des prestations de cette extension est de 2 338,67 € ht.

Extension Cenon – Dravemont :

Modification de l'équipement des parcs-relais de Dravemont et de La Buttinière Contexte

Le marché initial prévoyait d'équiper le parc-relais de Dravemont en tant que parc-relais en surface, avec gardiennage local.

En cours de projet, la CUB a décidé de réserver le parc-relais de Dravemont à des voyageurs abonnés et d'exploiter ce parc-relais sans gardiennage local.

La supervision de ce parc incombe désormais au gardien du parc-relais en ouvrage de La Buttinière, lequel doit pouvoir gérer à distance une partie des incidents d'exploitation qui sont du ressort du gardien local d'un parc-relais classique.

Ce nouveau fonctionnement impose un équipement spécifique des deux parcs, pour permettre la télésurveillance et les télécommandes des équipements du parc Dravemont depuis la loge gardien de La Buttinière.

Le montant des prestations de cette extension est de 94 502,00 € ht.

Extension Claveau :

Parc-relais Brandenburg

Afin de compléter la couverture de la vidéosurveillance sur le parc-relais Brandenburg, il a été demandé au titulaire du marché de remplacer 2 caméras fixes par 2 caméras mobiles.

Vidéosurveillance de la zone d'accès au dépôt Bacalan

Le marché initial prévoyait d'assurer la vidéosurveillance des accès du tramway du dépôt Bacalan depuis la rue Achard, à l'aide de 2 caméras fixes. Ces caméras étaient fixées sur des poteaux de LAC, avec un recul suffisant pour que leur champ de vision couvre les deux zones de manœuvre tramway de la rue Achard (accès nord et accès sud du dépôt).

Or, les poteaux de LAC ayant été déplacés au cours de la phase travaux, cette configuration de vidéosurveillance n'offrait plus une vision suffisante des zones de manœuvre.

Pour assurer une vidéosurveillance suffisante de ces zones, il a été nécessaire de remplacer les 2 caméras fixes par 2 caméras mobiles.

Equipement supplémentaire du dépôt Bacalan

Le dépôt Bacalan doit être équipé d'un réseau interne de téléphonie et d'informatique bureautique.

Le marché initial se limitait à la fourniture et l'installation des équipements de communication centraux, intégrés au réseau numérique du tramway. La distribution du réseau téléphonie/informatique bureautique du dépôt, ainsi que les équipements terminaux (postes téléphoniques ...) devaient être assurés par des prestations incluses dans un autre marché (Bâtiment du dépôt).

Les prestations relatives à la distribution du réseau téléphonie/informatique bureautique ainsi que les équipements terminaux et les raccordements d'équipements du dépôt (centrale incendie, pompes de relevage, laveuse et sablière) à l'automate GTC n'ayant pas été réalisées par le marché relatif au Bâtiment du dépôt, la CUB a demandé au titulaire du marché de réaliser les câblages manquants, de fournir et d'installer les équipements de distribution et les équipements terminaux nécessaires.

Le montant des prestations de cette extension est de 25 773,30 € ht.

Extension Lormont la Gardette – Bassens – Carbon Blanc :

Equipement supplémentaire du parc-relais La Gardette pour la partie « abonnés »

Le parc-relais La Gardette est constitué de deux parties, situées de part et d'autre du Chemin du Grand Came. L'exploitation de ces parties physiquement séparées n'étant pas défini lors de l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises, le marché initial prévoyait d'équiper indépendamment et complètement deux parcs relais en surface.

L'exploitation de la partie Nord du parc a été clarifiée en cours de marché (partie réservée aux abonnés, sans loge gardien aux accès). Les prestations « courants faibles » nécessaires pour cette partie du parc se limitent donc à la mise en place de caméras, d'interphones et de commandes de barrières.

Par ailleurs, la réalisation du parc-relais en surface Brandenburg a été décidée par la Communauté urbaine de Bordeaux en cours de marché. Pour des raisons de simplicité, la définition des prestations du « 2^{ème} parc-relais » La Gardette sont transférées sans surcoût sur le nouveau parc-relais Brandenburg. Les prestations nécessaires pour équiper la partie « abonnés » du parc-relais La Gardette sont considérées comme supplémentaires vis à vis du périmètre technique du marché initial.

Mise en place de ports optique supplémentaires en station Lauriers

Suite à l'ajout de liaisons Ethernet entre la Sous-Station de Redressement Lauriers et la station voyageurs, considérées comme provisoires lors de leur installation en phase I puis maintenues à titre définitif (supervision des équipements APS depuis La Bastide), le nombre de ports de communication disponibles sur le tiroir optique de la station Lauriers (terminus phase I) n'était plus suffisant pour accueillir les nouvelles liaisons réseau vers l'extension Lormont La Gardette – Bassens– Carbon Blanc.

Le titulaire a dû ajouter, dans l'armoire technique de la station Lauriers, un module de liaison pour raccorder les fibres optiques de l'extension.

Prestations supplémentaires induites par des difficultés liées au chantier

Parc-relais La Gardette

Les structures mises à disposition dans le parc-relais pour accueillir les équipements de vidéosurveillance n'étaient pas finalisées lors de l'installation de ces équipements (fourreaux bouchés, mâts caméra manquants).

Pour permettre l'ouverture du parc-relais conformément au calendrier de la CUB, le titulaire a dû mettre en place une configuration provisoire qui offre une couverture vidéo réduite mais couvrant les points principaux (accès et loge gardien).

Le montant des prestations de cette extension est de 22 168,95 € ht.

Extension Mérignac :

Equipement supplémentaire du parc-relais Arlac

Afin de compléter la couverture de la vidéosurveillance dans le parc-relais Arlac, il a été demandé au titulaire du marché de fournir 5 caméras fixes supplémentaires.

Un interphone supplémentaire spécifique est installé à l'extérieur du portail, pour permettre les accès exceptionnels en dehors de heures d'ouverture du parc.
Une modification de l'armoire technique est de plus nécessaire pour raccorder ces nouveaux équipements.

Equipement supplémentaire du parc-relais Marne / Quatre chemins

Pour compléter la couverture de la vidéosurveillance dans le parc-relais Marne / Quatre chemins, il a été demandé au titulaire du marché de fournir 4 caméras fixes supplémentaires.

D'autre part, afin de mettre l'équipement de ce parc en conformité avec les nouvelles directives et recommandations de sécurité en vigueur pour les parcs relais, des interphones supplémentaires ont dû être implantés à chaque étage, à proximité des accès ascenseur.

Enfin un interphone supplémentaire spécifique est installé à l'extérieur du portail, pour permettre les accès exceptionnels en dehors de heures d'ouverture du parc.

Prestations supplémentaires induites par des difficultés liées au chantier

Parc-relais Arlac

L'ouvrage devait être mis à disposition du titulaire du marché début février 2008. La mise à disposition effective a été repoussée trois fois, pour s'effectuer progressivement avec des ouvrages non finalisés et s'achever à mi-avril 2008.

En conséquence, l'entreprise titulaire du marché a effectué plusieurs prestations non prévues au marché :

- en raison de l'état de l'ouvrage (accès au chantier impossible, infrastructures d'accueil des équipements non terminées) l'entreprise a dû, à deux reprises, procéder à une re-programmation de ses interventions : démobilisation puis re-mobilisation d'équipe, location de matériel, planification et coordination.
- deux interventions spécifiques ont été nécessaires pour les tirages de câbles en raison de fourreaux écrasés.

Parc-relais Marne / Quatre chemins

L'ouvrage a été mis à disposition du marché de manière partielle et progressive de juin à fin juillet 2008.

En conséquence, le titulaire du marché a dû procéder à une re-programmation de ses interventions : démobilisation puis re-mobilisation d'équipe, location de matériel, planification et coordination.

Installation vidéo du Carrefour Mendès-France

En raison d'un fourreau bouché sous la chaussée, l'entreprise a effectué une intervention spécifique non prévue au marché pour tirer les câbles reliant la caméra de surveillance du Carrefour Mendès-France à l'armoire technique de la station voyageurs.

Le montant des prestations de cette extension est de 25 421,56 € ht.

Extension Pessac :

Reprise de l'installation et du câblage du PR Bougnard

Les accès routiers du parc-relais Bougnard, réalisés en phase I, interféraient avec le prolongement des voies tramway phase II.

Pour éviter un croisement routier - tramway complexe en phase II, présentant des risques d'encombrement de véhicules routiers sur les voies tramway avec les dangers associés, ces accès routiers ont été déplacés pour aboutir dans une voie secondaire.

Le déplacement des accès implique notamment le déplacement de la loge gardien et des équipements courants faibles du parc (caméras, interphones).

Prestations supplémentaires induites par des difficultés liées au chantier

Local d'exploitation de Pessac

Le raccordement du local d'exploitation de Pessac nécessite le passage de câbles entre la station voyageurs tramway et le bâtiment SNCF, via des fourreaux installés lors de la réalisation de prestations exécutées dans le cadre des marchés extérieurs au tramway.

Ces fourreaux étaient endommagés en plusieurs endroits et ne permettaient pas le passage de câbles. Les réparations successives des fourreaux n'ont pas permis de les rectifier totalement, et ont entraîné pour le titulaire deux interventions spécifiques et non prévues au marché initial pour effectuer ce tirage de câbles.

Le montant des prestations de cette extension est de 10 225,53 € ht.

Prestations transverses

Portatif radio pour les services de la CUB

La priorité des rames de tramway aux carrefours routiers est gérée par un système utilisant des boucles de détection au sol et des messages numériques transmis par radio depuis les rames vers les contrôleurs de carrefours.

A des fins d'essai et de vérification, ces messages peuvent être émis par un poste radio portatif pour simuler l'approche d'une rame sur un carrefour donné.

Sur demande des services de la CUB en charge de la régulation du trafic routier (EGGT), le Maître d'Ouvrage requiert l'approvisionnement d'un poste radio portatif supplémentaire destiné à ce service pour effectuer les vérifications de maintenance des installations de carrefours.

Carte de communication de base radio

La couverture du réseau radio mis en place en phase I doit être étendue pour englober les extensions du réseau tramway phase II. Dans ce but, les équipements radio (base radio) installés en phase 1 sur l'hôtel de la CUB sont déplacés pour équiper le nouveau point haut radio situé à Caudéran, le point haut CUB est doté de nouveaux équipements de plus grande capacité.

Pour relier le nouveau point haut de Caudéran au switch radio de La Bastide, une liaison filaire a été mise en place par France Télécom. Or, les caractéristiques du protocole de communication G703 utilisé par France Télécom sur cette liaison filaire ne permettent pas de réutiliser la carte de communication existante de la base CUB phase I.

L'entreprise doit donc approvisionner une nouvelle carte de communication pour les équipements radio déplacés sur Caudéran.

Feux de rétention bus supplémentaires et poteaux supports

Afin de faciliter les correspondances tramway – bus en heures creuses, un dispositif de régulation terrain doit équiper les 6 pôles d'échanges du réseau phase II. Ce dispositif repose sur des feux « de rétention » à destination des bus, qui signalent aux conducteurs de bus l'approche d'un tramway pour qu'ils diffèrent leur départ le temps de l'échange passagers.

Le marché initial prévoyait d'équiper les pôles d'échanges tramway – bus de la phase II de manière standard à raison d'un feu par pôle, la disposition de chacun des pôles d'échanges n'était pas définie à l'époque de la passation du marché.

Ces feux devant être visibles par tous les conducteurs de bus stationnés dans les pôles, il est nécessaire d'équiper l'ensemble des pôles d'échanges de 9 feux supplémentaires, pour passer à un total de 15 feux de rétention.

Par ailleurs, la fourniture et la pose des poteaux supports de ces feux de rétention ne sont pas prévues dans le marché initial. Elles sont incluses à titre de prestations nouvelles dans ce marché.

Adaptation au planning du marché en interface du marché SYS 204 A

Contexte

Les prestations « courants faibles » de la phase II sont réalisées dans le cadre de deux marchés :

- Le présent marché SYS 204 B, en charge de la fourniture et de l'installation des équipements courants faibles en ligne,
- Le marché SYS 204 A (négocié avec le groupement d'entreprises Ineo Systrans / Ineo Atlantique) qui assure la réalisation des systèmes centraux, l'intégration et le bon fonctionnement d'ensemble des systèmes courants faibles sur le réseau tramway étendu (phase I et phase II)

Le déroulement de ces deux marchés interagit fortement l'un sur l'autre, qu'il s'agisse de la coordination technique ou de l'organisation des prestations.

Le marché SYS 204 A a été négocié après le démarrage du marché SYS 204 B, et a été notifié en août 2006.

Compte tenu du délai très court entre la notification de ce marché et la date de mise en service de l'extension Cenon – Floirac, il a été convenu lors des négociations du marché SYS 204 A que les systèmes centraux soient tout d'abord mis en service selon une configuration provisoire pour tenir l'échéance de la première mise en service de la phase II.

La configuration définitive des systèmes centraux est mise en place plus tardivement, selon un calendrier compatible avec la mise en service de l'extension de Pessac.

Impact de cette réalisation selon deux configurations différentes

Cette organisation nécessite deux intégrations et validations sur la plate-forme de La Bastide (en configuration provisoire puis en configuration définitive), mobilisant des intervenants des deux marchés.

Le marché SYS 204 B initial prévoyait une seule période d'intégration et de validation usine, commune avec le marché SYS 204 A.

La mobilisation d'intervenants du marché SYS 204 B pour une période supplémentaire d'intégration et de validation est donc nécessaire.

Le montant des prestations transverses est de 35 018,02 € ht.

Prolongement du délai

Dans l'ordonnancement des travaux de réalisation d'un parc-relais, les marchés Courants Faibles ne peuvent intervenir qu'en dernier lieu. La mise à disposition pour ce marché des principaux ouvrages du parc-relais Brandenburg (loge gardien, énergie BT ...) était prévue pour la première quinzaine de février 2009, la mise à disposition complète des équipements en interface était escomptée pour fin février – début mars 2009.

Par ailleurs, le marché doit équiper les carrefours routiers associés au pont aval de la zone Bassins à Flot (coffrets radio SLT) et participer à leurs essais d'intégration. Cette opération est prévue pour début avril 2009.

La date de fin du marché SYS 204 B, prévue initialement au 31 mars 2009 est en conséquence reportée au 15 avril 2009. Le délai d'exécution de ce marché est prolongé de deux mois.

Cette prolongation de la durée du marché a une incidence financière, induite par le maintien partiel de ressources de management, et par les prolongations d'abonnements aux logiciels communs du projet.

Le montant des prolongations du délai est de 8 854,00 € ht.

Constitution des prix

Les coûts d'études et de fournitures des différents équipements ont été négociés par la maîtrise d'oeuvre avec l'entreprise à titre de prix nouveaux sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire. Tous ces prix ont fait l'objet de fiches modificatives et ont été validés par le comité ad hoc. Ils sont indiqués dans l'annexe de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Il y a lieu de conclure cet avenant pour contractualiser l'ensemble de ces prestations et des modifications au contrat.

Montant initial du marché	5 894 139,00 € ht
Montant de l'avenant	258 081,29 € ht
Nouveau montant du marché après l'avenant	6 152 220,29 € ht

Cet avenant est de 258 081,29 € ht représentant 4,38 % du montant du marché initial.

L'incidence financière de l'ensemble de ces modifications porte le montant du marché de 5 894 139,00 € ht à 6 152 220,29 € ht.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget Annexe Transports, Chapitre 23, Compte 23800042, Programme TW20, CRB H340, Exercice 2009 et suivant.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

En conséquence et compte tenu des éléments décrits ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à :

- signer l'avenant n°2 au marché n°05 287 U d'un montant de 258 081,29 € ht portant ainsi le nouveau montant du marché de 5 894 139,00 € ht à 6 152 220,29 € ht ;

- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AVRIL 2009**
PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2009

M. GÉRARD CHAUSSET